Quel retentissement du lymphœdème sur le travail après un cancer du sein ?

54 000 nouveaux cas de cancer du sein sont déclarés chaque année et le lymphœdème du membre supérieur (augmentation du volume du bras) se manifeste dans 15 à 20% des cas. Les conséquences sur l'activité professionnelle sont peu étudiées ; elles sont pourtant notables et le parcours professionnel peut en être perturbé.
Une équipe de l'ACMS, service de santé au travail interentreprises d'Île-de-France, a mené une enquête pour évaluer le retentissement de cette pathologie sur le travail et l'efficacité des préconisations formulées par les médecins du travail.

Cette étude* -réalisée en lien avec l'Hôpital Cognacq-Jay (Paris 15è), référence nationale du lymphœdème - s'est déroulée sur deux ans (mars 2015 - mars 2017) auprès de 134 femmes (âge médian 54 ans) présentant cette complication suite au traitement d'un cancer du sein.

Dans 35% des cas, ces femmes ressentaient une gêne importante dans leurs mouvements et, parmi elles, neuf sur dix avaient le sentiment que le lymphœdème avait perturbé ou allait perturber leur parcours professionnel.
Les patientes très gênées estimaient, dans près d'un cas sur deux, que cette situation avait modifié leurs relations professionnelles avec leur hiérarchie ou

leurs collègues
. Il est à noter que
la tendance à
taire
le lymphœdème à sa hiérarchie ou à ses collèg
u
es était moins fréquente lorsque le lymphœdème touchait le côté de la main dominante.

La question du maintien dans l'emploi

Près de la moitié des femmes (43,6%) avait bénéficié d'un aménagement de poste, d'ordre ergonomique pour 53% d'entre elles. Neuf sur dix étaient satisfaites de cet aménagement ce qui signifie que les préconisations du service de santé au travail étaient jugées pertinentes et efficaces.

L'étude a ainsi montré que si les changements de poste n'apparaissent pas comme nécessaires, les aménagements de poste sont, quant à eux, perç
us d
e façon très positive ;
ils
restent cependant
insuffisants.
Les services de santé au travail ont donc un rôle important à jouer en proposant
aussi - et en complément -
des
s
olutions
qui relèvent du relationnel ou de l'organisationnel
pour améliorer les conditions de travail de ces femmes
.

* Auteurs : ACMS - Docteurs F. Locher[1], P. Fau-Prudhomot[1-2] et M-L. Sanchez-Bréchot[1-2] / Hôpital Cognacq-Jay - Docteurs L. Simon
[3]
, M. Arrault-Chaya
[3]
et S. Vignes
[3]

[1]Médecin du travail, [2]Epidémiologiste, [3]Médecin

À propos de l'ACMS

Créée le 9 mai 1945, l'ACMS est un service interentreprises de santé au travail qui intervient sur les huit départements d'Île-de-France. Son siège est situé à Suresnes (Hauts-de-Seine). Afin d'exercer au mieux sa mission - "Éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail" - l'ACMS dispose d'une centaine de centres médicaux (fixes et mobiles), organisés en 45 secteurs, à proximité de ses adhérents.

Avec ses 1 200 collaborateurs, dont 1 000 préventeurs, elle assure le suivi de plus d'un million de salariés répartis dans 80 000 lieux de travail, dont les trois-quarts comptent moins de dix salariés. La plupart des activités sont représentées : commerce, services aux entreprises, assurance, finance, immobilier, santé-social, industrie, nucléaire, transport et logistique...

Ses équipes pluridisciplinaires, animées et coordonnées par les médecins du travail, sont composées d'infirmiers en santé au travail, secrétaires médicaux, assistants en santé travail, ergonomes, psychologues en santé au travail, techniciens et ingénieurs chimie et HSE (hygiène-sécurité-environnement)... auxquels s'ajoutent des assistants de service social.

Depuis la création de l'ACMS, le service social est en effet totalement intégré à l'activité de terrain. Employeurs et salariés peuvent ainsi bénéficier, à proximité, d'une offre complète de services - médicaux, techniques et sociaux - dans une approche globale de la santé-sécurité au travail.